



Lysogene annonce de nouvelles nominations au Conseil d'administration

- Cooptation du Dr. Mathieu Simon en qualité d'administrateur indépendant
- Karen Aiach nommée Présidente du Conseil d'administration

CAMBRIDGE, MA, États-Unis, et PARIS, France – 22 mai 2019, à 18h00 – Lysogene (FR0013233475 – LYS), société biopharmaceutique pionnière spécialisée dans la thérapie génique ciblant les maladies du système nerveux central (SNC), annonce de nouvelles nominations au Conseil d'administration.

Dr. Mathieu Simon est nommé par cooptation en qualité d'administrateur indépendant. Diplômé en médecine interne de la Faculté de médecine de Paris VII, Dr. Simon est *Senior Strategic Advisor* chez Messier Maris & Associés, banque d'investissement internationale. Il est également administrateur indépendant de Vaximm AG, LNC SA, membre du Conseil de Surveillance d'Affimed et membre non exécutif du Conseil d'administration d'Idorsia. De plus, Dr. Simon est conseiller auprès de la Commission européenne - Recherche et Innovation. Auparavant, il a occupé les postes de Vice-Président Exécutif, Directeur Général du Groupe Collectis, Directeur Général de Collectis Therapeutics et Directeur Général d'Ecytell ; Directeur Général, Directeur des opérations Global Pharma chez Pierre Fabre SA, mais a également occupé diverses fonctions de direction et de direction régionale chez Wyeth Pharmaceuticals. Il a également été Président du Conseil d'administration de Cellartis AB.

De plus, Karen Aiach, Fondatrice et Directrice Générale de Lysogene, est nommée Présidente du Conseil d'administration. Mme Aiach succède à Annette Clancy qui occupait le poste de Présidente depuis 2015. Madame Clancy demeurera membre du Conseil en qualité d'administratrice indépendante.

« Ce fût un plaisir de présider Lysogene au cours de ces quatre dernières années, d'accompagner la société dans son processus d'introduction en bourse sur Euronext et de conclure un excellent partenariat avec Sarepta l'année dernière. Ce partenariat offre aux patients atteints de la MPS IIIA une opportunité de bénéficier d'un traitement susceptible de changer leur vie et positionne la Société sur une trajectoire de croissance pouvant lui permettre de devenir l'une des premières sociétés de thérapie génique en Europe », déclare Annette Clancy.

« Nous souhaitons remercier Madame Clancy pour son importante contribution en tant que Présidente du Conseil d'administration au cours de ces dernières années et nous réjouissons de continuer à collaborer avec elle en tant qu'administratrice, » ajoute Karen Aiach. *« Parallèlement, nous sommes ravis d'accueillir Dr. Simon au sein du Conseil d'administration, à un stade où le portefeuille de produits de Lysogene connaît d'importants progrès, notamment du fait de notre essai clinique international de phase 3 dans la MPS IIIA. Dr. Simon apporte une riche expérience et une vision stratégique à la société. »*

Le Conseil d'administration de Lysogene est désormais composé exclusivement d'administrateurs indépendants, à l'exception de Karen Aiach.

À propos de Lysogene

Lysogene est une société biopharmaceutique spécialisée dans la thérapie génique ciblant les maladies du système nerveux central (SNC). La Société a acquis une compétence unique lui permettant de délivrer de manière sûre et efficace des thérapies géniques dans le SNC pour traiter des maladies de surcharge lysosomale et d'autres maladies génétiques du SNC. Lysogene mène actuellement une étude clinique pivot dans la MPS IIIA, en partenariat avec Sarepta Therapeutics, Inc., et une étude clinique de Phase I/II dans la gangliosidose à GM1 est en cours de préparation. Conformément à l'accord conclu entre Lysogene et Sarepta Therapeutics, Inc., Sarepta Therapeutics, Inc. détiendra les droits commerciaux exclusifs de LYS-SAF302 aux États-Unis et dans les marchés hors Europe, tandis que Lysogene maintiendra l'exclusivité commerciale de LYS-SAF302 en Europe. Lysogene travaille aussi avec un partenaire universitaire pour définir la stratégie de développement d'un traitement pour le syndrome de l'X Fragile, une maladie génétique liée à l'autisme. www.lysogene.com

Contact

Mathilde Bohin / Emmanuel Huynh
NewCap / + 33 1 44 71 94 95
lysogene@newcap.eu

Déclaration prospective

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives, notamment concernant la progression des essais cliniques de Phase 2/3 de la Société. Même si la Société considère que ses prévisions sont fondées sur des hypothèses raisonnables, toutes déclarations autres que des déclarations de faits historiques que pourrait contenir ce communiqué de presse relatives à des événements futurs sont sujettes (i) à des changements sans préavis, (ii) à des facteurs que la Société ne maîtrise pas et (iii) aux capacités financières de la Société. Ces déclarations peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, toutes déclarations commençant par, suivies par ou comprenant des mots ou expressions tels que « objectif », « croire », « prévoir », « viser », « avoir l'intention de », « pouvoir », « anticiper », « estimer », « planifier », « projeter », « devra », « peut avoir », « probablement », « devrait », « pourrait » et d'autres mots et expressions de même sens ou employés à la forme négative. Les déclarations prospectives sont sujettes à des risques intrinsèques et à des incertitudes hors du contrôle de la Société qui peuvent, le cas échéant, entraîner des différences notables entre les résultats, performances ou réalisations réels de la Société et ceux anticipés ou exprimés explicitement ou implicitement par lesdites déclarations prospectives. Une liste et une description de ces risques, aléas et incertitudes figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) au titre de ses obligations réglementaires, y compris dans le document de référence 2018 de la Société, enregistré auprès de l'AMF le 29 avril 2019 sous le numéro R.19-016, ainsi que dans les documents et rapports qui seront publiés ultérieurement par la Société. Par ailleurs, ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Sauf exigence légale, la Société ne reconnaît aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni d'actualiser les raisons pour lesquelles les résultats avérés pourraient varier sensiblement des résultats anticipés par les déclarations prospectives, et ce y compris dans le cas où des informations nouvelles viendraient à être disponibles. La mise à jour par la Société d'une ou plusieurs déclarations prospectives n'impliquera pas qu'elle procédera ou non à d'autres actualisations de ces déclarations prospectives ou d'autres déclarations prospectives.

Ce communiqué de presse est publié à des fins d'information uniquement. Les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de titres de la Société dans quelque juridiction que ce soit, en particulier en France. De la même façon, ce communiqué ne constitue

pas un conseil en investissement et ne saurait être traité comme tel. Il n'a aucun lien avec les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un quelconque destinataire. Il ne saurait priver les destinataires d'exercer leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. La diffusion de ce communiqué de presse peut être encadrée par des dispositions restrictives du droit dans certaines juridictions. Les personnes qui viendraient à prendre connaissance du présent communiqué de presse sont tenues de se renseigner quant à ces restrictions et de s'y conformer